

AFFAIRE N° 7

SECOURS à ALLOUER à Mme JISTA Léandre, Veuve d'un Retraité Municipal de ST-DENIS

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 25 Juin 1951

Mesdames,

Messieurs,

Madame JISTA Léandre, Vve d'un Commis de Mairie en retraite, avait sollicité la reversibilité de la pension de son mari décédé le 26 Octobre 1948.

La liquidation de sa pension n'a pu être établie que le 21 Avril 1951 par arrêté municipal n° 18 et approuvé par Monsieur le Préfet le 2 Mai 1951.

Tous les titulaires d'une pension de retraite bénéficient d'un secours de la Commune de Saint-Denis équivalent au double de la pension et indemnité temporaire.

Je vous demande d'user pour Madame JISTA de la même mesure que pour les autres retraités de notre Commune et ce à partir de la mort de son mari.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité.